

Activités en direction de l'enfance et de la jeunesse - Convention avec les Francas pour la période 2002-2004

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique générale d'animation, la Ville de Besançon développe depuis de nombreuses années une intervention en direction de l'enfance et de la jeunesse dans les différents quartiers bisontins.

L'association des Francas constitue l'un des principaux partenaires de cette politique, de par l'importance et la qualité des activités gérées, que ce soit sous sa propre responsabilité ou en tant que partenaire de la Caisse des Ecoles. La convention liant la Ville aux Francas expirant le 31 décembre 2001, il est nécessaire de redéfinir pour les trois années à venir les missions confiées par la Ville à cette association et les moyens attribués pour les mener à bien. Cette nouvelle convention est conclue dans le cadre de l'article 30 du nouveau Code des Marchés Publics qui prévoit que les services récréatifs, culturels et sportifs sont dispensés de formalités ou modalités particulières de passation.

Les missions confiées par la Ville aux Francas respectent un certain nombre de principes affirmés dans le cadre des contrats qui lient la Ville à la Caisse d'Allocations Familiales : Contrat Enfance pour les enfants d'âge maternel et Contrat Temps Libres pour les enfants et adolescents de 6 à 16 ans. Ces grandes orientations sont les suivantes :

- pour les enfants, d'âge maternel, les structures gestionnaires des activités doivent respecter les valeurs de service public (lutter contre les phénomènes ségrégatifs en accueillant tous les enfants quels que soient leur origine et leur milieu), d'éducation (inclure la notion de socialisation précoce de l'enfant et la dynamique de la vie sociale de la famille), et d'adaptabilité (entretenir des relations régulières avec les familles et tenir compte de leurs besoins).

- pour les enfants et adolescents de 6 à 16 ans, les orientations principales sont les suivantes : permettre l'accessibilité de tous à l'offre de loisirs, promouvoir la mixité sociale dans les activités, favoriser l'expression et l'implication des familles auprès des opérateurs chargés de l'animation, améliorer la qualité de l'offre de loisirs et veiller au contenu éducatif des activités.

Dans ce cadre général, les missions des Francas sont définies comme suit :

La Ville confie aux Francas la gestion administrative et l'organisation pédagogique de structures et de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse tels que définis par l'avenant annuel. Cette mission est assurée tout au long de l'année et peut couvrir les mercredis, le temps de midi dans le cadre d'un projet Contrat Educatif Local, les soirées, les samedis, les petites et grandes vacances. Elle couvre donc en grande partie les activités auparavant gérées par la Caisse des Ecoles sur les périodes d'été, cette dernière conservant uniquement la gestion des aides aux vacances (bourses de colonies, de camps de vacances et de placements familiaux).

Par le terme «structure d'animation», on désigne : centre de loisirs maternel et primaire, mini-camps et séjours, ludothèque, lieu d'accueil d'enfants et d'adolescents, animation mobile (de type bibliobus).

La Ville confie en outre aux Francas une mission de coordination des actions en faveur des 3-16 ans sur le quartier de Planoise, qui implique l'élaboration, en collaboration avec les autres acteurs présents, d'un projet éducatif de quartier.

Elle se réserve le droit et l'initiative de demander aux Francas leur participation dans des projets mis en place dans le cadre des politiques contractuelles (Contrat de Ville, Contrat Local de Sécurité, Contrat Educatif Local).

Les missions des Francas relatives aux enfants de 3 à 6 ans s'exercent sur l'ensemble du territoire bisontin, étant donné le faible nombre de centres de loisirs pour cette tranche d'âge. En revanche, pour les 6-16 ans, ces missions sont centrées sur Planoise, dans une logique d'offre de proximité. Les Francas deviendront donc progressivement un opérateur de quartier, et non plus un opérateur transversal à l'ensemble du territoire bisontin comme aujourd'hui. Cette évolution permettra de répondre aux besoins particuliers du quartier de Planoise et évitera les situations de concurrence dans les quartiers où d'autres opérateurs sont implantés et répondent aux besoins des familles.

Pour effectuer ces missions, déclinées dans un programme d'activités, la Ville alloue aux Francas une participation financière déterminée annuellement par avenant qui tient compte des frais de gestion administrative de l'association, du coût du personnel d'animation affecté aux missions, des frais liés aux structures d'animation.

Pour l'année 2002, les activités confiées aux Francas sont les suivantes :

- un travail de mise en réseau des acteurs du quartier de Planoise, afin d'établir un diagnostic des activités existantes et de poser avec eux les bases d'un projet éducatif sur le quartier pour les 3-16 ans, coordonné par les Francas,

- la gestion de 5 centres de loisirs maternels : Viancin, les Sapins, les P'tits Loups, Dürer, Granvelle (intégrés dans le Contrat Enfance),

- la gestion de 6 centres de loisirs primaires : Ile de France, Dürer, Jean Macé, Sapins (de façon marginale pour ce dernier, qui est conçu uniquement pour l'accueil des enfants d'âge maternel), Champagne et Rivotte (intégrés dans le Contrat Temps Libres pour ces deux derniers),

- l'organisation des mini-camps et séjours pour les 3-16 ans,

- la gestion de la ludothèque des Orchamps,

- la proposition d'une offre de loisirs pour les adolescents planoisiens, à définir en concertation avec les autres acteurs,

- des activités pour les enfants de demandeurs d'asile pendant les vacances d'été dans le cadre du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

- une collaboration avec les écoles qui pourraient être intéressées par la ludotone (ludothèque axée sur la participation des parents), la ludomobile (ludothèque ambulante) et le scientibus,

- une implication éventuelle dans certains projets de la Ville.

Pour l'ensemble de ces missions, la participation financière de la Ville s'établit à 2,56 MF (390 269,48 €).

Les tarifs pratiqués pour ces activités sont mentionnés dans les tableaux figurant page suivante.

La concertation et le dialogue entre la Ville et les Francas s'exerceront dans le cadre d'une Commission Paritaire. La Ville y serait représentée par les élus suivants : Mme FELLMANN, Première Adjointe, M. BONTEMPS, Conseiller Municipal délégué au Contrat de Ville, à l'animation socio-culturelle, à la prévention-sécurité et aux Points Publics, Mme CRABBÉ-DIAWARA, Conseillère Municipale déléguée à la petite enfance et M. LAMBERT, Conseiller Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre la Ville et les Francas pour la période 2002-2004, ainsi que le document annuel pour 2002,

- d'approuver les tarifs proposés,

- d'autoriser l'encaissement, dans le cadre des Contrats Enfance et Temps Libres, des subventions de l'Etat de la CAF, au chapitre 92.421.7478.21100 et au chapitre 92.421.74718/7478.02807.21100 par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives,

- d'autoriser le versement des subventions aux Francas aux chapitres 92.421.6574.21100 et 92.421.6574.02087.21100,

- de désigner Mme FELLMANN, M. BONTEMPS, Mme CRABBÉ-DIAWARA et M. LAMBERT comme représentants de la Ville à la Commission Paritaire visée par la convention.

Tarifs Besançon CLSH 2002
Tarif journalier formule avec repas

Année scolaire / Petites vacances

Quotients Familiaux	Inférieur à 1 120		1 121 à 1 630		1 631 à 2 240		2 241 à 2 850		2 851 à 3 360		3 361 à 3 970		Supérieur à 3 970		Hors Agglomération	
	QF1		QF2		QF3		QF4		QF5		QF6		QF7			
	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€
Allocataire avec bons de vacances	17,05	2,60	19,68	3,00	22,30	3,40	24,93	3,80	28,86	4,40	36,08	5,50	49,20	7,50	68,88	10,50
Allocataire sans bon de vacances	31,81	4,85	36,08	5,50	41,33	6,30	44,28	6,75	50,51	7,70	58,71	8,95	72,16	11,00	93,47	14,25
Non allocataire	45,92	7,00	53,46	8,15	55,76	8,50	57,72	8,80	65,92	10,05	76,09	11,60	89,54	13,65	111,51	17,00

Grandes vacances

Quotients Familiaux	Inférieur à 1 120		1 121 à 1 630		1 631 à 2 240		2 241 à 2 850		2 851 à 3 360		3 361 à 3 970		Supérieur à 3 970		Hors Agglomération	
	QF1		QF2		QF3		QF4		QF5		QF6		QF7			
	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€
Allocataire avec bons de vacances	13,12	2,00	15,09	2,30	18,04	2,75	20,33	3,10	25,58	3,90	40,34	6,15	52,80	8,05	68,88	10,50
Allocataire sans bon de vacances	37,39	5,70	39,36	6,00	42,64	6,50	44,93	6,85	50,18	7,65	65,60	10,00	77,40	11,80	71,50	10,90
Non allocataire	47,88	7,30	49,85	7,60	51,82	7,90	54,12	8,25	56,08	8,55	58,05	8,85	60,35	9,20	111,51	17,00

Tarif journalier formule sans repas

Toutes périodes

Quotients Familiaux	Inférieur à 1 120		1 121 à 1 630		1 631 à 2 240		2 241 à 2 850		2 851 à 3 360		3 361 à 3 970		Supérieur à 3 970		Hors Agglomération	
	QF1		QF2		QF3		QF4		QF5		QF6		QF7			
	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€
Allocataire avec bons de vacances	8,20	1,25	9,84	1,50	12,46	1,90	14,43	2,20	16,40	2,50	18,37	2,80	20,33	3,10	51,49	7,85
Allocataire sans bon de vacances	28,86	4,40	30,83	4,70	32,80	5,00	34,77	5,30	36,73	5,60	39,36	6,00	41,33	6,30	96,43	14,70
Non allocataire	47,88	7,30	49,85	7,60	51,82	7,90	54,12	8,25	56,08	8,55	58,05	8,85	60,35	9,20	90,19	13,75

Tarif accueil à la demi-journée

	F	€
Allocataire avec bons de vacances	7,22	1,10
Allocataire sans bon de vacances	16,40	2,50
Non allocataire	24,60	3,75
Ext. Grand Besançon	30,83	4,70

«**M. Bernard LAMBERT** : Monsieur le Maire, on a beaucoup étudié cette convention en commission avec Mme FELLMANN. A deuxième lecture, on se rend compte finalement que la somme est importante, 2 560 000 F, n'y a-t-il pas un risque parce que je n'ai pas posé la question à Mme FELLMANN, vous ne m'en voulez pas mais le moment est opportun pour le faire, n'y a-t-il pas risque de monopole de la part des Francas sur l'animation des missions qui lui sont confiées dans les différents secteurs ?

Par ailleurs, je ne vois pas réponse à ma question Madame FELLMANN sur les deux dernières lignes du dossier où nous avons souhaité, nous opposition, pouvoir bénéficier d'un siège pour travailler vraiment dans le cadre de la commission paritaire.

M. LE MAIRE : Vous dites un siège pour travailler, parce qu'habituellement vous ne travaillez pas quand vous siégez ?

M. Bernard LAMBERT : Avec Mme FELLMANN, ce n'est pas un travail Monsieur le Maire, c'est un plaisir (rires).

M. LE MAIRE : Ça je le savais déjà pour travailler journalièrement avec elle mais vous me le confirmez. Merci Monsieur LAMBERT de ce propos aimable. Mme FELLMANN est ravie mais son mari qui est dans la salle doit commencer à s'inquiéter lui par contre.

Mme Françoise FELLMANN : La subvention proposée correspond à ce qui est donné actuellement aux Francas, simplement ils vont maintenant fonctionner différemment, c'est-à-dire qu'ils auront la subvention et ce sera à eux d'organiser les centres. Par ailleurs, ils n'auront pas le monopole parce qu'ils vont être intervenants, coordonnateurs sur le quartier de Planoise car à Planoise il n'y a pas que les Francas qui organisent des centres aérés, il y a aussi les MPT, le centre social, Sport 25 aussi. Les Francas seront également sur d'autres quartiers où il y a aussi des centres aérés avec l'ASEP, la MJC donc il n'y a aucun monopole des Francas par rapport aux centres aérés.

Par rapport à la deuxième question, c'est évident qu'on va vous répondre oui parce qu'on a beaucoup de plaisir effectivement à travailler ensemble. Je ne sais pas si ce sera M. LAMBERT ou Mme ROPERS. C'est à vous de nous le dire simplement. Il y aura quatre personnes pour représenter la Ville aux Francas et pour discuter.

M. LE MAIRE : Vous voyez qu'on prend vos demandes en considération.

Mme Françoise FELLMANN : J'ai encore une petite chose à vous signaler qui n'a rien à voir avec cette question mais j'en profite parce que je parle d'enfants pour vous inviter à visiter l'exposition d'autoportraits d'enfants malades, Salle des Pas Perdus.

M. LE MAIRE : Il faut que vous désigniez quelqu'un maintenant pour les Francas. M. LAMBERT ? Ce sera donc M. LAMBERT qui ira aux Francas, ça lui permettra d'approfondir son travail avec Mme FELLMANN».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Mlle N'MINEJ, membre du Comité Directeur des Francas, ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.